

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 30/04/2025	Le quinze mai deux mille vingt-cinq à vingt heures trente,
Date d'affichage 15/05/2025	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....13 Votants.....20	Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Eric SAINT SEBASTIEN, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Alain GUYONNET, Hermann TYNDAL, Valérie BOCQUEL, Daniel PIGNOT, Olivier BEUDAERT, Régine BRAUN, Pascale PALARD, Nassima VIGUIER formant la majorité des membres en exercice. Absents excusés avec procuration : Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Hermann TYNDAL Josiane PACHOLKI pouvoir à Brigitte GOUTON Gerty EMBOULÉ pouvoir à Valérie BOCQUEL Geneviève DARGNAT pouvoir à Michel DOYEN Sébastien DERREUMAUX pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN Adeline FAIDER-LOGET pouvoir à Pascale PALARD Absent(s) : Sébastien PELLERIN, Nicolas POUZET et Elisabeth FRONTIN
Réf : 2025-022 Objet : Acquisition d'un local commercial avec garage Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 15/05/2025 et qu'elle a été rendue exécutoire le 15/05/2025 Le Maire, A. MOMON	Secrétaire de séance : Pascale PALARD

Réf : 2025-022- Acquisition d'un local commercial avec garage

Entendu Monsieur le Maire,

- **Rappeler** que la pharmacie de la commune a cessé son activité depuis fin juin 2024, faute de repreneur. Depuis lors, la propriétaire des lieux a mis en vente l'ensemble immobilier composé de :
 - Le local commercial (ancienne pharmacie) d'une superficie d'environ 100 m² ;
 - Un garage de 98 m² ;
 - Une maison d'habitation d'environ 120 m² ;
 - Un terrain
- **Préciser** que la commune a sollicité une première estimation des Domaines, transmise le 30 août 2024, faisant apparaître les valeurs suivantes :
 - local commercial (ancienne pharmacie) : 112 000 €
 - Maison d'habitation : 225 000 €
 - Garage : 98 000 €Soit un total de 435 000 €, minoré de 10 %, soit 391 500 € pour l'ensemble.
Soucieuse de préserver une activité commerciale en centre-bourg et de maîtriser le foncier stratégique, la commune a engagé une négociation avec les propriétaires pour l'acquisition partielle du bien, portant uniquement sur le local commercial de l'ancienne pharmacie et le garage ainsi que le terrain attenant d'une superficie de 432 m².
- **Signaler** que, à l'issue des échanges, une proposition d'acquisition a été acceptée par les vendeurs en date du 16 janvier 2025 pour un montant global de 200 000 €, les frais de division des lots restant à la charge de la commune.
- **Préciser** que des études diagnostics ont été réalisés en avril 2025. Il se révèle que des travaux de mise aux normes vont engendrer des coûts pour la commune. Ainsi, une demande de révision du prix a été transmise aux propriétaires.
- **Inform**er que cette opération entre dans le cadre des dispositifs d'aides proposés par la Région Île-de-France, notamment ceux destinés à la revitalisation commerciale des communes rurales, permettant de solliciter des subventions pour :
 - L'acquisition foncière ou immobilière en vue de l'installation de commerces de proximité ;
 - Des travaux d'aménagement ou de mise aux normes des locaux communaux ;
 - Des prestations d'ingénierie nécessaires à la concrétisation du projet.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'approuver l'acquisition du local commercial (ancienne pharmacie) et du garage avec terrain de 432 m²,
- D'autoriser le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à la réalisation de cette opération ;
- D'autoriser le Maire à solliciter toute subvention susceptible de financer tout ou partie de cette acquisition et des travaux associés

Après débat, le Conseil Municipal, avec 15 voix POUR, 1 CONTRE (N.VIGUIER) et 4 ABSTENTIONS (D.DESSOGNE, M.THOURY, O.BEUDAERT et Daniel PIGNOT)

- APPROUVE l'acquisition de la pharmacie, du garage et du terrain attenant après négociation d'un nouveau montant avec les propriétaires ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les actes afférents à cette acquisition ;
- AUTORISE le Maire à solliciter toute subvention susceptible de financer tout ou partie de cette acquisition et des travaux associés

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 15/05/2025

Le Maire, Alain MOMON



Secrétaire de séance : Pascale PALARD